

Auch, le 6 juillet 2012

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Par ordonnance du 6 juillet 2012, le Président du Tribunal Administratif de Pau a rejeté la requête présentée par les responsables du groupe des Gens du Voyage qui occupe le parc d'Endoumingue à Auch, contre l'arrêté du Préfet du Gers, mettant en demeure le groupe de quitter les lieux sous 48 heures.

La décision du Préfet, basée sur les dispositions de la Loi du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage, a été confirmée par le Tribunal Administratif qui a considéré :

- que la commune d'Auch satisfait aux obligations du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage en ce qu'elle dispose d'une aire de stationnement au lieu-dit "le Tuco" et d'une aire de grand passage située chemin de l'Arson ;
- que le stationnement de 150 caravanes et véhicules et la présence de plusieurs centaines de personnes sur un site non prévu à cet effet (problème d'alimentation en eau, en énergie électrique et de traitement des eaux usées) est de nature à porter atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique.

En application de cette décision de justice, ce groupe doit quitter les lieux dans les meilleurs délais. Le Préfet confirme sa décision de faire intervenir les forces de l'ordre dès demain samedi pour procéder à une évacuation forcée, en cas de poursuite de l'occupation illégale des lieux *au delà du délai fixé par le juge.*

